



Conseil de surveillance La CFE-CGC soutient l'association 2AS Naval Group

Election du 30 novembre au 11 décembre

Le conseil de surveillance du Fonds Commun de Placement Entreprise (FCPE) « ACTIONS DCNS » a été créé en septembre 2008, suite à l'ouverture du capital de DCNS au profit de l'ensemble des personnels présents à cette date.

Arrivant à son terme, son mandat doit être renouvelé.

Si vous êtes actionnaires de Naval Group, vous serez sollicités par NATIXIS afin de voter pour les candidats d'une liste de porteurs de parts.



Composition

10 membres:

1 représentant désigné par la direction de Naval Group.

9 représentants élus par les salariés porteurs de parts.

La **CFE-CGC** a fait le choix **de ne pas présenter de liste de candidats** pour cette élection car nous estimons que **l'association 2AS Naval Group**, première association de porteurs de parts au sein de l'entreprise **est beaucoup plus légitime** à représenter les actionnaires salariés qu'une organisation syndicale quelle qu'elle soit.

Le vote se fera exclusivement par voie électronique, directement sur votre espace personnel du teneur de compte Natixis.

Vote ouvert du lundi 30 novembre 2020¹ au vendredi 11 décembre²

¹ : à partir de 10 heures (heure de Paris) ² : jusqu'à 14 heures (heure de Paris)

Missions

Le Conseil de surveillance a pour mission de veiller à la bonne gestion financière, administrative et comptable du FCPE et de représenter l'ensemble des porteurs de parts du FCPE.

Plus généralement, il a pour mission de faire valoir les droits des porteurs de parts et de s'assurer du bon service offert aux actionnaires salariés par le gestionnaire financier et administratif.

Il est consulté sur le plan stratégique de Naval Group. Le président du conseil de surveillance participe à l'assemblée générale des actionnaires de Naval Group.

Pourquoi la CFE-CGC soutient-elle l'association 2AS ?

Depuis le changement de statut de l'entreprise en 2003, la **CFE-CGC** a toujours revendiqué toutes les formes d'épargne salariale au travers de la participation, de l'intéressement, du PEG, du Perco et de l'actionariat.

Au-delà de l'aspect financier pour le porteur de parts (l'action Naval Group a fait une plus value de 58,51% depuis 6 ans), l'actionariat a plusieurs vertus. L'actionariat salarié permet d'exercer un contrepoids face aux actionnaires privés ou de l'Etat : il représente actuellement 2/3 du personnel. Il s'implique et oriente la stratégie de l'entreprise.

2AS-Naval Group défend les intérêts des actionnaires salariés, mais pas au détriment des personnels et de l'entreprise.

Ses actions le prouvent :

- A pris la présidence du Conseil de Surveillance depuis plus de 6 ans.
- **Est à l'origine de l'opération d'actionariat collectif de 2019** accessible à l'ensemble du personnel.

Pour ces raisons, la CFE-CGC soutient l'association 2AS.

Afin de défendre au mieux
vos intérêts d'actionnaire **salarié**,

VOTEZ 2AS-Naval Group

